

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 28 novembre 2014
(convocation du 21 novembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme KISS Andréa à Mme BOST Christine
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

EXCUSES :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**Augmentation de capital de Domofrance
Achat d'une action supplémentaire
Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. Présentation de Domofrance et contexte de l'augmentation de capital

Domofrance, entreprise sociale de l'habitat (ESH) a pour actionnaire de référence Aliance Territoires (collecteur Action Logement résultant de la fusion des collecteurs CILSO et Aliance, soit près de 8% de la collecte nationale). Au 31/12/2013, le parc locatif de Domofrance est de 22 132 logements dont 18 971 sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, ce qui représente environ 86% de ses avoirs, et près de 25% du parc de logements sociaux de La Cub.

Ainsi, en 2013, sur La Cub :

- 767 logements sociaux ont été agréés, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, soit près de 50% des agréments obtenus par Domofrance et 21% des agréments délivrés par La Cub ;
- 902 logements sociaux étaient en démarrage de chantier, soit plus de 85% des mises en chantier de Domofrance ;
- 296 logements sociaux ont été livrés, soit 59% des livraisons de Domofrance.

Ces éléments positionnent Domofrance comme un acteur majeur du logement social sur la Métropole bordelaise.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 24 juin 2014, Domofrance a décidé une augmentation de capital de 16 415 324,10 € par l'émission au pair de 10 728 970 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,53 € chacune.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre du développement global de l'entreprise dont une première action s'est conclue lors du congrès de l'Union Sociale de l'Habitat du 24 septembre dernier, où Domofrance et la Caisse des Dépôts ont signé une convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2014-2016, avec pour objectif de poursuivre la production de logements sociaux dans la région bordelaise et lancer des opérations de construction en Ile-de-France. Pendant cette période, Domofrance (500 salariés, 176 M€ de chiffre d'affaires en 2013) s'est engagé à construire 4 361 logements familiaux et à en réhabiliter 2 167 autres, soit un investissement global de plus de 915 M€.

2. Enjeux et orientations de la prise de participation

2.1 – Les raisons de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital permet en premier lieu de participer aux projets de développement de la production locative sociale de la région avec un effort particulier consenti sur les logements destinés aux jeunes et sur les logements très sociaux, pour atteindre un rythme annuel de 1000 logements par an dès 2015.

Elle accompagne également le développement de la production locative en Ile-de-France qui constitue l'un des fondements de l'accord intervenu entre le CILSO et Aliance, afin de parvenir à un rythme annuel de 500 logements par an.

L'analyse des plans à moyen terme de Domofrance démontre que dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'utilité sociale, les objectifs de production neuve de l'entreprise sociale de l'habitat ont été revus à la hausse dans un contexte de recul des subventions publiques, ce qui nécessite une mobilisation accrue de ressources propres. De même, Domofrance doit assurer le maintien en état et améliorer la performance énergétique du patrimoine existant.

L'augmentation du capital existant s'inscrit pleinement dans cette stratégie de développement d'une offre nouvelle et de réhabilitation du patrimoine existant.

2.2 – Un geste symbolique

La Cub détient actuellement 1 action sur 4 291 588 actions du capital actuel.

La Communauté d'agglomération périgourdine en détient également 1.

De ce fait, La Cub détient 11,66% des voix, ce qui permet déjà un important effet levier au conseil d'administration.

Il s'agit donc aujourd'hui d'accomplir un geste symbolique dans l'accompagnement du développement de Domofrance.

En maintenant ainsi un fort soutien à l'action de Domofrance, soutien qui trouve également sa traduction dans une participation financière conséquente à la production de logements sociaux et au travail mené sur les quartiers prioritaires, La Cub conforte ainsi sa présence au sein du conseil d'administration et sa capacité à prendre part aux décisions stratégiques, en veillant à préserver les intérêts de la Métropole.

2.3 – La prise de participation

La prise de participation est envisagée selon le schéma suivant :

- La Cub acquiert 1 action, d'une valeur nominale de 1,53 €,

Cette nouvelle situation conduira :

- La Cub à détenir 2 actions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 422-2-1 et R 422-1 du Code de la Construction et de l'Habitat,

VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé le 21 juillet 2007,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour La Cub de participer symboliquement au développement de Domofrance,

DECIDE

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer le bulletin de souscription à l'augmentation de capital de Domofrance à hauteur d'une action d'une valeur nominale de 1,53 €.

Article 2 :

La dépense correspondante sera imputée au budget principal, ligne à créer.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2014

M. JEAN TOUZEAU